

L'organisation d'un espace religieux : l'implantation des collégiales dans le diocèse de Limoges pendant la période médiévale

Anne MASSONI
Université de Limoges

Résumé :

Grâce, entre autres, aux travaux de Bernadette Barrière, le Limousin monastique est bien connu de nous pour son histoire médiévale. Il en est de même pour le Limousin canonial, et c'est une exception, grâce aux nombreuses études de dom Jean Becquet. Mais ce dernier, à l'instar des savants érudits des décennies passées, s'est surtout, voire exclusivement, intéressé aux chanoines réguliers qui ont bâti une histoire glorieuse sur la terre limousine. Cependant, notre région s'est aussi distinguée par le nombre, la taille et la qualité des collégiales de chanoines séculiers mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un travail de synthèse approfondi. Que l'on songe pourtant aux très grands établissements que furent Saint-Yrieix, Saint-Junien, Le Dorat, Eymoutiers, Saint-Léonard-de-Noblat, sans oublier les églises plus modestes et plus récentes du Moutier-Roseille, de La-Chapelle-Taillefert, de Saint-Germain-les-Belles ou encore de Turenne. Ici, comme ailleurs, les chanoines séculiers sont des oubliés au sein même des "oubliés de l'Histoire", pour reprendre l'expression de dom Becquet à propos des chanoines en général. On tentera donc ici de proposer une présentation des collégiales séculières du Limousin, en liaison étroite avec l'histoire du monde régulier qui leur est très intimement liée, chaque établissement ou presque ayant expérimenté les deux formes de vie à des époques différentes de son histoire, et à la lumière de la comparaison avec les collégiales des diocèses voisins. La réflexion portera, pour se placer dans la problématique proposée par ce colloque, sur l'inscription des collégiales limousines dans l'organisation de l'espace médiéval. Quelle géographie dessinent-elles, selon quelle chronologie et dans quelles conditions d'implantation ? Cela nous renseignera au-delà de ces interrogations fondamentales sur le rôle que ces communautés ont joué dans l'encadrement religieux de notre région, sur les rapports qu'elles ont entretenus avec les autres pouvoirs et sur la place qu'elles ont elles-mêmes tenue dans l'univers seigneurial et laïque du Limousin.

Si le Limousin monastique est bien connu, grâce entre autres aux travaux de Bernadette Barrière, le Limousin canonial l'est aussi grâce à ceux de dom Jean Becquet, mais avec une nette prédilection pour les établissements réguliers qui suivent à l'instar des moines, la règle de saint Augustin¹. Pourtant la terre limousine est particulièrement marquée par la présence de grands établissements séculiers, là où les chanoines récitent en commun l'office divin et vivent en partielle communauté mais restent attachés aux affaires du siècle. Que l'on songe pour ne citer qu'elles aux

¹ Les principaux articles de l'auteur sur ce sujet ont été réunis dans Becquet 1985. Le seul article synthétique consacré aux collégiales séculières et contenu dans ce recueil a déjà trente ans : Becquet 1976, 75-106.

collégiales d'Eymoutiers, de Saint-Junien, de Saint-Yrieix ou du Dorat. À les examiner de plus près, on réalise encore l'ampleur des incertitudes sur leurs origines et leur organisation institutionnelle, d'autant que beaucoup d'entre elles, ici comme ailleurs, ont expérimenté les deux formes de vie religieuse au cours de leur existence, ce qui fait de leur histoire un sujet d'étude complexe. On se proposera ici seulement, dans le cadre d'une problématique sur l'organisation de l'espace médiéval, de s'interroger sur la place tenue par ces collégiales dans l'organisation du diocèse de Limoges et sur les fonctions qu'elles ont pu remplir dans l'encadrement du territoire. Pour cela, il conviendra de reprendre l'examen des établissements qui ont été séculiers pendant leur histoire médiévale en les classant par ordre d'apparition et en tenant compte de leur localisation². Cela permettra de mettre en évidence le rôle qu'ils ont joué comme relais de l'Église-mère, rôle qu'on leur connaît aussi ailleurs, particulièrement dans le diocèse de Bourges, voisin et comparable à celui de Limoges par son étendue.

Le premier groupe de collégiales est constitué par les plus anciennes d'entre elles, très nombreuses en Limousin, fondées aux VI^e et VII^e siècles souvent à l'emplacement des tombeaux de saints ermites pour la vénération de leurs reliques³. On les appelle basiliques funéraires plutôt que collégiales *stricto sensu* car elles sont desservies dans les premiers siècles de leur existence par des communautés de clercs mal connues et il faut attendre l'époque carolingienne et souvent les IX^e ou X^e siècles pour trouver dans ces églises des clercs nommés chanoines, qui suivent ou non la *Règle* d'Aix définie en 816. Ces communautés ont souvent été refondées ou réorganisées pendant ces siècles, surtout quand elles ont été détruites par les événements de l'époque, entre autres les invasions normandes. On constate sur la carte de leur localisation qu'elles n'ont pas été placées au hasard. On en compte quatre à Limoges et dans le *suburbium* de la ville, dont la basilique Saint-Martial desservie par des chanoines jusqu'en 848⁴. Les autres sont stratégiquement implantées le long des fleuves⁵, et surtout de la Vienne pour Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat et Eymoutiers. Elles ont d'ailleurs toutes donné naissance à un pôle de peuplement plus ou moins important⁶ et on remarque qu'elles quadrillent remarquablement l'espace du diocèse, particulièrement sur ses frontières.

Le second groupe date des X^e et XI^e siècles d'où l'appellation traditionnelle de collégiales féodales pour ces églises. Elles sont moins nombreuses du fait de la vitalité monastique contemporaine et situées surtout dans le Nord du diocèse, en Marche, là où naissent des pouvoirs nouveaux,

² Se reporter à la carte sur les collégiales du diocèse de Limoges à la fin de l'article. Nous remercions Rémi Crouzevialle du service de géomatique de l'Université de Limoges pour son aide dans la réalisation de cette carte.

³ Saint Marien mort en 513 à Évaux, saint Junien mort vers 540 à *Comodoliacum*, futur Saint-Junien, saint *Aredius* mort en 590 ou 593 à *Attanum*, futur Saint-Yrieix, saint Léonard mort vers la fin du VI^e siècle à Saint-Léonard-de-Noblat, saint Psalmet mort vers 630 à Eymoutiers, voir Aubrun 1981, 242.

⁴ À laquelle il faut ajouter Saint-Augustin transformé en monastère bénédictin par l'évêque de Limoges Turpion vers 938, Saint-André-en-la-Cité donné au chapitre de Bénévent en 1160 et Saint-Pierre-du-Queyroix encore doté d'un abbé comme les deux autres au IX^e siècle, puis devenu simple église paroissiale, voir Becquet 1976, 76-77.

⁵ Comme Saint-Martin de Brive tout proche de la Corrèze.

⁶ Bernard-Allée *et al.* 1994, 46.

ceux des seigneurs féodaux⁷. Ces collégiales castrales sont très souvent fondées par eux dès le X^e siècle⁸ et sont à l'origine, comme les châteaux eux-mêmes, de bourgs fortifiés, nouveaux lieux de peuplement. Appartiennent aussi à cette catégorie Saint-Pierre d'Anzème et Saint-Barthélemy de Ségonzelles, plus tard Bénévent, fondées à la fin du XI^e siècle par le chapitre cathédral Saint-Étienne de Limoges⁹ ou avec son concours pour signifier aussi sa présence dans ce contexte de fortes rivalités. L'existence de ces chapitres est à mettre en relation avec l'organisation administrative du diocèse puisque cette époque est probablement celle de la création des archiprêtres¹⁰ et que ces deux bourgs deviennent chef-lieu de deux archiprêtres, au même titre que Brive et Saint-Junien.

Le troisième groupe complète ce quadrillage du territoire diocésain. Ce sont les collégiales qui ont d'emblée été créées comme régulières à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle¹¹, souvent sur le lieu d'implantation d'un ermite séduit par les nouvelles voies spirituelles offertes par la Réforme grégorienne, les plus célèbres étant Aureil et L'Artige, chefs de petits ordres canoniaux. Mais on peut aussi citer Blessac fondé par le vicomte d'Aubusson à la fin du XI^e siècle, Le Chalard par Geoffroy du Chalard mort en 1125 et l'hôpital Saint-Gérald de Limoges desservi par des chanoines réguliers après sa fondation au milieu du XII^e siècle par l'évêque Gérard II¹².

Le dernier groupe est celui des collégiales tardives (XIV^e et XV^e siècles) qui sont des fondations de prestige à caractère funéraire très marqué. Elles sont l'œuvre de cardinaux de la Papauté d'Avignon (comme à La-Chapelle-Taillefert par le cardinal du même nom en 1311¹³ ou Saint-Germain-les-Belles par Hugues Roger, frère de Clément VI, en 1384¹⁴) ou sont fondées sous l'égide de grandes familles nobles de la région, le vicomte de Turenne et d'autres acteurs dont la communauté d'habitants à Turenne en 1459¹⁵, Geoffroy de Pompadour pour Pompadour en 1503¹⁶, la famille de Noailles à Noailles, ultimement en 1557¹⁷. Ces églises ne sont bien sûr plus à l'origine de centres de peuplement puisque ceux-ci sont en place depuis longtemps mais le chapitre de La-Chapelle-Taillefert a encore occasionné au XIV^e siècle la création d'une paroisse nouvelle, démembrée d'une plus ancienne¹⁸. Elles complètent encore le maillage, surtout vers le sud

⁷ Becquet 1976, 77-78.

⁸ Ce qui est fort précoce : Saint-Sauveur de La-Tour-Saint-Austrille est fondé par Doctricus, vassal du comte de la Marche et du seigneur d'Aubusson en 958 (la charte de fondation est éditée dans Sainte-Marthe (1720), 168-169), Saint-Pierre de Lesterps par Jourdain I^{er}, abbé de Charroux et sire de Chabonais vers 970 (voir Becquet 1972, 107), Saint-Pierre du Dorat par le comte de la Marche, Boson II le Vieux, vers 975 (voir Becquet 1976, 79). L'église du Moutier-Rozeille dont la fondation est très difficile à dater est rendue au chapitre de Saint-Yrieix par Raynaud, vicomte d'Aubusson en 1060 avec l'appui de l'évêque de Limoges, Itier (la charte de restitution est éditée par Baluze 1708, 47).

⁹ Becquet 1972, 100-101 ; Becquet 1976, 80.

¹⁰ Prou & Font-Réaulx éd. 1961, CLI.

¹¹ Toutes n'ont pas été cartographiées ici.

¹² Voir Becquet 1976, 82 (Blessac), 96 (Saint-Gérald) ; Becquet 1971, 154-172.

¹³ Roy-Pierrefitte 1862, 63-74.

¹⁴ Becquet 1985, 239-243.

¹⁵ Échamel 1915, 172-195.

¹⁶ Poulbrière [1894] 1964, t. I, 64, 67-68.

¹⁷ Poulbrière [1894] 1964, t. II, 329.

¹⁸ Aubrun 1981, 376.

défavorisé jusque là. De fait, toutes les collégiales à la fin de la période sont réparties de manière homogène au sein du diocèse sauf dans un petit quart sud-est où elles sont absentes¹⁹. Deux raisons à cela : le moindre peuplement²⁰ et la très forte présence monastique à Uzerche, Tulle, Meymac, Beaulieu, Saint-Angel, Bonnaigue qui aura gêné la prolifération des chanoines.

Ces établissements religieux ont presque tous un point commun, celui d'avoir joué le rôle de relais de l'autorité de l'Église-mère, c'est-à-dire l'évêque ou le chapitre cathédral de Limoges, deux entités encore indistinctes aux époques hautes. Cela s'explique par la nature même du clergé qui dessert ces églises. Ce sont des chanoines, non des moines, et donc des clercs qui depuis l'époque mérovingienne sont conçus comme les auxiliaires, les délégués de l'évêque, particulièrement pour l'encadrement des fidèles, en autres sur le lieu de pèlerinages. Les chanoines, même réguliers, ont le pouvoir de lieu et de délier, à l'exemple des Apôtres²¹, pouvoir détenu originellement par le seul évêque qui utilise les chapitres de chanoines comme des relais de sa mission au sein du diocèse, d'où la nécessité de les trouver disséminés sur le territoire diocésain. Ces liens, créés tout au long du Moyen Âge souvent au moment de la création du chapitre, sont surtout de nature institutionnelle²². L'évêque ou le chapitre cathédral s'engage à protéger le nouvel établissement, a souvent un droit de regard sur la nomination des nouveaux chanoines quand ce n'est pas le droit de nomination lui-même, lui donne quelquefois des terres qui lui appartiennent avec pouvoir de nommer les desservants des paroisses qui les composent, créant localement une instance de pouvoir dépendant directement de lui²³.

Ces relations se retrouvent pour chaque groupe de collégiales aux différentes époques évoquées *supra*. Les collégiales anciennes au début de leur histoire sont desservies directement par des communautés de clercs dépêchées sur place par l'évêque. Jusqu'en 848, c'est la même communauté, auxiliaire de l'évêque, qui dessert la cathédrale Saint-Étienne et la basilique Saint-Martial. Quand les chanoines de Saint-Martial deviennent moines en 848, il faut partager les biens entre les deux groupes²⁴. En dehors de la ville, les évêques sont souvent les bâtisseurs des basiliques qui se trouvent en territoire épiscopal, par exemple à Brive²⁵. Ces communautés sont souvent

¹⁹ Une communauté de prêtres filleuls tenta de s'ériger en chapitre à Ussel au début de l'époque moderne, comme nous l'a fait remarquer M. Jean-Loup Lemaître, voir Archives départementales de la Haute-Vienne, I Sem 40, *Mémoires pour servir à l'histoire des chapitres du Limousin* de Martial Legros, f°524.

²⁰ Nous devons à M. Michel Aubrun d'avoir ajouté que cet espace est aussi celui qui fut christianisé le plus tardivement.

²¹ À la différence des moines qui ne s'occupent normalement que d'eux-mêmes, voir Gady 1952, 39.

²² Mais Mme Claude Andrault-Schmitt a justement rappelé qu'architecturalement, plusieurs de ces collégiales ont été bâties comme de "petites cathédrales".

²³ On peut en juger par les cartes établies par dom Becquet sur les églises patronnées par les chapitres collégiaux, voir Becquet 1976, 83 (Le Dorat), 87 (Saint-Yrieix), 89 (Blessac et Moutier-Rozeille), 92 (Eymoutiers), 99 (Saint-Junien et Les-Salles-Lavauguyon).

²⁴ Aubrun 1981, 130.

²⁵ Les deux premières basiliques Saint-Martin évoquées par Grégoire de Tours sont bâties par les évêques Rurice I^{er} à la fin du V^e siècle et Ferréol au début du VI^e, voir Andrault-Schmitt *et al.* 1997, 6-8. À Saint-Junien également, l'évêque

refondées ou réorganisées par les évêques eux-mêmes dans un contexte de forte concurrence avec les puissances laïques. Le meilleur exemple est celui de Saint-Étienne d'Eymoutiers, restauré comme chapitre séculier par l'évêque Hilduin en 1011 après une courte expérience bénédictine tentée par son prédécesseur Hildegare vers 989²⁶. Toujours au Moyen Âge central, évêque et chapitre cathédral tentent de s'imposer grâce aux collégiales nouvelles avec plus ou moins de succès, surtout aux marges du diocèse. La-Tour-Saint-Austrille est placée par son fondateur dès 958 sous la juridiction et le contrôle de l'évêque Ebles par mesure de protection contre toute ingérence laïque future²⁷. Le Dorat est fondé par Boson II du temps de l'évêque Hildegare, plutôt favorable aux moines mais des liens forts existent entre la collégiale et l'évêque de Limoges dès ses premières années d'existence : Israël, auxiliaire d'Hilduin entre 990 et 1014 et prévôt de Saint-Junien est envoyé au Dorat comme chantre²⁸. Après l'an mil, les abbés du Dorat sont archidiaques de l'Église de Limoges. En revanche, l'échec est patent à Lesterps fondé vers 970 par la maison de Chabanais, sans aucun lien avec l'évêque, seigneur ennemi basé à Saint-Junien, et restauré après destruction vers 1040 par saint Gauthier, contre l'avis épiscopal²⁹. On a vu qu'à la fin du XI^e siècle, dans un contexte de tension avec le comte de la Marche, Bénévent est une création directe du chapitre cathédral sur ses terres, auquel est lié par contrat d'association le nouveau chapitre³⁰. On apprend d'ailleurs à cette époque que cette "*societas*" existe déjà depuis plus ou moins longtemps entre Saint-Étienne et Évaux, Eymoutiers et Saint-Junien³¹. Les collégiales régulières sont le plus souvent des fondations érémitiques mais cela, pas plus que le nouveau mode de vie des chanoines, n'empêche pas les liens avec l'Église-mère. D'ailleurs, celle-ci a encouragé voire imposé les régularisations à Saint-Léonard-de-Noblat en 1062 et Bénévent vers 1095, qui à son tour est à l'origine de la régularisation d'Évaux³². La communauté d'Aureil, créée d'emblée comme régulière en 1071 par saint Gaucher guidé là

Rurice II fait construire l'église Saint-André sur le tombeau du saint ermite, voir Aubrun 1981, 105.

²⁶ Aubrun 1981, 149. C'est probablement aussi le cas à Saint-Junien grâce au même Hilduin entre 990 et 1014, voir Becquet 1976, 95.

²⁷ Aubrun 1981, 149.

²⁸ Aubrun 1981, 150.

²⁹ Il semble en revanche que l'évêque Guy de Laron, alors en bons termes avec Jourdain V de Chabanais, ait marqué une victoire quand la collégiale régulière des Salles-Lavauguyon, fondée vers 1075 par deux nobles, est placée par eux sous l'étroit contrôle du prévôt de Saint-Junien, dans le fief épiscopal. Dom Becquet s'étonne dans Becquet 1976, 98 que le prieuré des Salles ne soit pas donné à Lesterps qui se régularise au même moment et se demande si cela vient d'une "simple ignorance de la régularité nouvelle". Il semble en fait que les considérations religieuses ne soient pas seules en cause.

³⁰ Aubrun 1981, 145. À Anzème, c'est la communauté de clercs préexistante qui s'organise en chapitre en 1060. À cette date, le chapitre d'Anzème conclut lui aussi une association avec Saint-Étienne. Ses dignitaires sont nommés par le chapitre cathédral ou par l'évêque au sein de celui-ci, voir Becquet 1976, 80-81.

³¹ Elle est attestée en 958 entre Saint-Étienne, Évaux et Eymoutiers, en 1060 entre Saint-Étienne, Évaux, Eymoutiers, Saint-Junien et Anzème et vers 1073 entre Saint-Étienne et Ségonzelles, futur Bénévent. Elle établit entre le chapitre cathédral et les chapitres collégiaux un contrat de protection, des dotations supplémentaires en biens fonciers et un contrôle institutionnel. Les nouveaux chanoines des collégiales sont reçus à Saint-Étienne qui perçoit une partie des offres d'admission, voir Aubrun 1981, 150 et Becquet 1976, 90.

³² Becquet 1976, 100.

par Humbert, chanoine de Limoges, garde jusqu'à l'époque moderne un lien très fort de dépendance face à la cathédrale puisque le chapitre Saint-Étienne y a droit de visite, confirme l'élection des nouveaux chanoines et que le prieur d'Aureil est automatiquement chanoine de la cathédrale³³. Même les collégiales tardives sont souvent placées sous le pouvoir de l'évêque qui en nomme les chanoines comme à Saint-Germain-les-Belles³⁴, ou en confirme la nomination comme à La-Chapelle-Taillefert³⁵. C'est sans compter avec les liens humains qui existent entre elles et l'évêque ou le chapitre, ce qui est vrai aussi de toutes les collégiales plus anciennes.

En forme de bilan à la fin du Moyen Âge, on peut dire que les points d'appui les plus solides pour l'Église-mère dans le diocèse sont les collégiales les plus anciennes, de très grosse taille, chèrement défendues pour certaines d'entre elles³⁶ et restées séculières : Saint-Junien, Eymoutiers, Saint-Yrieix, Moutier-Rozeille³⁷, puis parmi les collégiales féodales, Le Dorat à la très grande différence de Lesterps, Bénévent et Les-Salles-Lavauguyon, dépendance de Saint-Junien dans une marge très convoitée, et enfin les collégiales tardives, Saint-Germain-les-Belles, La-Chapelle-Taillefert et Turenne qui s'émancipe du monastère bénédictin de Souillac au XV^e siècle.

On peut proposer en complément de ce bilan une comparaison avec le diocèse de Bourges, qui confirme et nuance ces constatations. Dans cet espace qui compte une bonne trentaine de collégiales séculières au cours de leur histoire médiévale, l'archevêque a aussi joué un rôle très marqué dans l'implantation des établissements religieux et surtout des chapitres. On a pu y évoquer une "politique de centralisation archiépiscopale"³⁸. Il existe dans cette politique des similitudes et bien sûr des différences avec le diocèse de Limoges. La différence la plus frappante est le très grand contrôle que l'archevêque de Bourges a gardé sur les établissements de la capitale diocésaine. Les chapitres, souvent d'anciens monastères³⁹ transformés en collégiales par les archevêques du XI^e siècle dans le contexte de la restitution des biens ecclésiastiques par les laïcs, sont restés dans l'orbite très serrée de l'Église-mère⁴⁰. À Limoges, il en est tout autrement et cela se lit dans la topographie même de la ville, l'Église-mère a perdu presque tous ses relais, la plus grosse perte ayant été bien sûr Saint-Martial en 848⁴¹. En revanche,

³³ Becquet 1976, 97.

³⁴ Prou & Font-Réaulx éd. 1961, 407. Ce chapitre est réuni au chapitre cathédral de Limoges au XVIII^e siècle.

³⁵ Roy-Pierrefitte 1862, 73.

³⁶ À Saint-Junien, les rivalités de pouvoir sont telles entre évêques et sires de Chabonais que le château construit par Hilduin pour protéger la collégiale est détruit par l'un d'eux au début du XI^e siècle. L'évêque Itier est contraint de passer contrat avec Aimeric de Rochechouart pour assurer la protection du bourg, voir Aubrun 1981, 151.

³⁷ Nonobstant le fait que Saint-Yrieix soit un chapitre dépendant de Saint-Martin de Tours depuis sa donation par son fondateur en 572, voir Aubrun 1981, 112.

³⁸ Péricard 2006, 137-144.

³⁹ Comme Saint-Outrille de Bourges devenu chapitre grâce à Dagbert, archevêque de Bourges de 997 à 1012.

⁴⁰ Saint-Ursin fondé en 1012 par Étienne, vicomte de Bourges, est lié au chapitre cathédral par un contrat de "fraternitas" qui rappelle ce que l'on rencontre dans le diocèse de Limoges.

⁴¹ Significativement, à la fin du XII^e siècle, l'évêque aurait bien fait de l'abbaye Saint-Martin de Limoges ruinée par un siège, une collégiale séculière mais le

davantage que son collègue berrichon, l'évêque de Limoges a gardé des liens avec les grands centres urbains du diocèse qui structurent la géographie de cet espace. À Bourges comme à Limoges, la présence épiscopale s'est signalée lors de la création des collégiales castrales, massive en Berry⁴² dans un contexte d'affrontements très vifs entre les maisons d'Anjou et de Blois et les Capétiens. Elle passe par la fondation directe de certains chapitres, l'approbation donnée à la fondation d'autres églises, la collation des prébendes, la dotation en biens divers⁴³. Elle a enfin accompagné de la même manière la régularisation de chapitres ou la création de chapitres augustins à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle.

En 1318, le pape Jean XXII démembre le diocèse de Tulle de celui de Limoges. Un des arguments avancés alors est l'immensité du diocèse originel dont le pasteur ne peut s'occuper de tous les fidèles avec la même attention. L'abbaye Saint-Martin de Tulle est alors érigée en cathédrale. Pourquoi n'avoir pas plutôt choisi Brive et sa prestigieuse collégiale Saint-Martin dont les chanoines auraient pu plus facilement devenir chanoines cathédraux ? Les relations personnelles entre l'abbé de Tulle et la papauté d'Avignon expliquent ce choix mais lorsque l'on considère la géographie du diocèse de Tulle⁴⁴, on voit que le démembrement s'est fait là où n'existait aucune collégiale au début du XIV^e siècle, où les relais canoniaux étaient absents, où cela fut le plus indolore pour l'évêque de Limoges qui n'avait aucun pouvoir de résister à cette amputation de son antique territoire.

projet ne se réalisa pas à cause du trop grand appauvrissement de l'église, voir Becquet 1976, 101.

⁴² Toutes les cours seigneuriales du Berry, particulièrement celles des Déols et des Bourbon, se sont dotées de chapitres de chanoines plus tard que dans le diocèse de Limoges : Eudes de Déols fonde Saint-Germain de La-Châtre et Saint-Sylvain de Levroux vers 1012 et Archambaud de Bourbon Saint-Ursin de Montcenoux en 1048.

⁴³ L'archevêque Dagbert fonde Saint-Outrille de Graçay vers l'an mil, Aimon est associé à Mathilde de Sancerre et Eudes de Blois pour la fondation de Saint-Satur de Sancerre en 1034, et Simon de Beaulieu est le fondateur des collégiales de Selles-sur-Cher et de Chaumont en 1220.

⁴⁴ Nous remercions M. Michel Aubrun d'avoir précisé que les paroisses du diocèse de Tulle étaient toutes sous le patronage de l'abbaye Saint-Martin.

Andrault-Schmitt, Cl. et G. Cantié, M. Chavent, É. Proust (1997) : *La collégiale Saint-Martin de Brive, Brive-la-Gaillarde, Corrèze*, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Images du patrimoine n° 170 , Limoges.

Aubrun, M. (1981) : *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, Publication de l'Institut d'Études du Massif Central, fascicule XXI, Clermont-Ferrand.

Baluze, É. (1708) : *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, Paris, II.

Becquet, J. (1971) : “Les chanoines réguliers du Chalard (Haute-Vienne)”, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 98, 154-172.

Becquet, J. (1972) : “Les chanoines réguliers de Lesterps, Bénévent et Aureil en Limousin aux XI^e et XII^e siècles”, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 99, 80-135.

Becquet, J. (1976) : “Collégiales et sanctuaires de chanoines séculiers en Limousin aux X^e-XII^e siècles”, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 103, 75-106.

Becquet, J. (1985) : “La fondation du chapitre Saint-Germain près Masseret par le cardinal de Tulle (XIV^e siècle)”, *Lemouzi*, 96, 239-243.

Becquet, J. (1985) : *Vie canoniale en France aux X^e-XII^e siècles*, Londres.

Bernard-Allée, Ph. et M.-Fr. André, G. Pallier (1994) : *Atlas du Limousin*, Limoges.

Échamel, Abbé (1915) : “Le prieuré et la collégiale de Turenne”, *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de la Corrèze*, 37, 172-195.

Gady, M. (1952) : “L'érémitisme en Limousin”, *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de la Corrèze*, LXXIV, 19-56.

Mazel, Fl., dir. (2008) : *Genèse d'un territoire. L'espace du diocèse dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècles)*, Rennes.

Péricard, J. (2006) : *Ecclesia Bituricensis. Le diocèse de Bourges des origines à la réforme grégorienne*, Clermont-Ferrand.

Poulbrière, J.-B. [1894] 1964 : *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle*, Brive, I-II.

Prou, M. et J. de Font-Réaulx, éd. (1961) : *Pouillés de la province de Bourges*, Recueil des historiens de la France, Pouillés, IX, Paris.

Roy-Pierrefitte, J.-B. (1862) : “Le cardinal de la Chapelle-Taillefer, son tombeau et le chapitre qu'il a fondé”, *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et archéologiques de la Creuse*, 3, 63-74.

de Sainte-Marthe, D. (1720) : *Gallia Christiana*, Paris, II.